

COMMENTAIRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

SUR

LE RAPPORT DE CERTIFICATION DES RECETTES PETROLIERES DE L'ETAT

POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2008

-----

Le rapport de certification des recettes pétrolières de l'Etat pour le troisième trimestre 2008 appelle de la part du Ministère en charge des finances les observations ci-après qui devraient permettre d'améliorer la compréhension de certaines évolutions relevées

- le solde de la cargaison Djeno du 2 mai 2008 a été encaissé le 3 décembre 2008 par le trésor public, soit 8.198 millions de FCFA ;
- la cargaison Nkossa du 18 septembre 2008 a été attribuée à la SNPC et devrait être retirée de la comptabilité de la République du Congo. La rectification de cette erreur a fait l'objet d'une modification des stocks par l'opérateur du terminal de Djeno ;
- les recettes pétrolières des cargaisons de Djeno du 20 septembre 2008 et du Nkossa du 29 septembre 2008 ont été encaissées le 29 décembre 2008 ;
- les taux de change (Euro/dollar américain) utilisés par la SNPC correspondent au cours moyen publié par la Banque de France du mois théorique d'encaissement des recettes des cargaisons (45 jours après leur enlèvement) ;
- les droits d'enlèvement sont publiés le 20 de chaque mois par opérateur du terminal de Djeno. Ils donnent la situation des barils sur les mois passés, sur le mois n en cours ainsi que sur les mois n+1 et n+2. Ils sont susceptibles de modifications si un des opérateurs indique une erreur justifiée. Les rectifications opérées de manières rétroactives des droits d'équités font nécessairement évoluer le stock initial et le stock final des opérateurs bénéficiaires de ces modifications ;
- les barils soustraits par l'opérateur 2 sur le champ Mboundi ont fait l'objet d'une demande de remboursement en septembre 2008. Cette situation fait l'objet d'une procédure de recouvrement par le trésor public pour un montant de 29,2 milliards de FCFA à encaisser en 2009.